

Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste
2, rue Richard Lenoir
93 100 Montreuil



Montreuil, le 18/04/2017

Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste
2, rue Richard Lenoir
93 100 Montreuil



Montreuil, le 18/04/2017

Réponse au Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (SNIIL)

à Mme Catherine Kirnidis présidente du SNIIL,

Madame,

J'ai pris connaissance de votre courrier, adressé, le 17 avril, aux candidats à l'élection présidentielle. Malgré les délais très courts, et les impératifs de la fin de campagne, je tiens avec l'équipe santé/protection sociale du NPA à vous faire part, brièvement, de notre point de vue.

Votre document décrit, avec précision, les difficultés et contraintes qui pèsent sur l'exercice professionnel des infirmierEs libérales : manque de reconnaissance, mode de rémunération insatisfaisant, pénibilité, journées très longues, absence d'une protection sociale digne de ce nom (pas de protection maternité pour une profession à très grande majorité féminine, retraite tardive ...).

Sur toutes ces questions, je pense que des solutions immédiates doivent être trouvées, concernant notamment

- le mode de rémunération qui mette fin au paiement à l'acte, et assure un niveau de rémunération correspondant aux compétences et aux responsabilités.
- la maternité,
- la retraite qui doit, pour moi, dans tous les cas pouvoir être prise à 60 ans et prolonge effectivement la rémunération d'activité,

Je comprends l'attrait que peut exercer pour les infirmierEs, la possibilité d'exercer "librement" leur métier hors du carcan d'une administration hospitalière (ou de directions de cliniques privées) et d'une hiérarchie pesantes. Mais c'est au prix d'autres contraintes, que vous décrivez vous mêmes et qui sont, elles aussi, d'une autre manière, extrêmement lourdes.

Nous assistons à l'épuisement d'un modèle, où, en France, les soins "de ville" sont essentiellement assurés par des professionnels libéraux. L'extension inquiétante des "déserts médicaux" en est un signe très inquiétant.

Les exigences que vous formulez, à juste titre, d'un travail plus collectif ("pluriprofessionnalité" à l'opposé d'une pratique solitaire), d'une sortie du "paiement à l'acte", d'une meilleure coordination "ville hôpital" nécessite à mon avis de sortir de l'exercice libéral actuel doré et déjà condamné par la privatisation en cours du système de santé et de l'Assurance Maladie .

Le financement majoritaire des soins de ville par les assurances ou mutuelles (et non plus par l'Assurance Maladie) est sur le point de se réaliser. Il a été encouragé sous ce quinquennat, notamment par la loi Touraine et pourrait fortement s'accélérer demain (CF les propositions de F. Fillon). Des réseaux de soins concurrentiels privés liés à ces assurances sont actuellement en constitutions. Ils deviendront demain le pivot des soins de ville. Les professionnels libéraux, (dont les infirmierEs) seraient dès lors soumis, dans leur travail, à des normes financières strictes et brutales :

Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste
2, rue Richard Lenoir
93 100 Montreuil



Montreuil, le 18/04/2017

soins en fonction du niveau de l'assurance souscrite, sélection des patients. Tout cela laisserait bien peu de place à la liberté et à l'éthique professionnelles.

L'alternative me semble être la transformation en profondeur des soins de premier recours par la création de centres de santé public et gratuits, assurant 24h/24 une permanence des soins de premier recours, sur tout le territoire, en fonction des besoins de la population.

Ils seraient financés exclusivement par l'Assurance Maladie et pourraient répondre, au plus près à l'ensemble des missions de prévention, de soins, de suivi des patients, d'orientation vers l'Hôpital chaque fois que ce serait nécessaire, ce qui répondrait à plusieurs exigences que vous formulez.

Ces missions seraient assurées par des équipes pluridisciplinaires de personnels de statut public (médecins généralistes et spécialistes, infirmierEs, personnels de rééducation, mais aussi travailleurs sociaux.). Les infirmierEs y auraient toute leur place, dans leur rôle propre ou sur prescription.

Ces centres pourraient assurer partout une véritable permanence des soins, tout en garantissant aux professionnels qui y travailleraient des conditions de travail (horaires, temps de travail, congés) satisfaisantes.

Quant aux infirmierEs qui choisiraient de continuer à exercer en libéral, ils trouveraient dans ces Centres un point d'appui et une aide à leur travail.

Vous me permettrez enfin de vous dire, car toute discussion respectueuse se doit aussi d'être franche, que je ne peux partager le soutien que vous apportez à l'Ordre Infirmier.

Je suis profondément choqué par l'obligation qui est faite aux infirmierEs d'adhérer obligatoirement à cette structure dans laquelle une majorité d'entre eux/elles ne se reconnaît pas. Pour moi, une profession ne saurait être représentée que de manière pluraliste par des associations ou syndicats auxquels chacunE est libre d'adhérer.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Philippe Poutou

